

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2589**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Institution, au profit de la société ERDF, d'une servitude d'implantation sur un terrain communautaire situé rue Joseph Merlin et cadastré sous le numéro AB12

service : Direction de l'eau

**Rapporteur** : Monsieur Colin

**Président** : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

**Bureau du 7 septembre 2011****Décision n° B-2011-2589**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Institution, au profit de la société ERDF, d'une servitude d'implantation sur un terrain communautaire situé rue Joseph Merlin et cadastré sous le numéro AB12**

service : Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

La Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par la société Electricité réseau distribution de France (ERDF), afin que lui soit consentie une servitude pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique 400 KVA n° W842, affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité. Cette servitude est consentie sur une partie de la parcelle cadastrée AB 12, située rue Joseph Merlin à Vaulx en Velin, pour une superficie de 8,45 mètres carrés.

En application de ladite servitude, ERDF bénéficie notamment de droits d'occupation, de passage et d'accès.

Cette servitude est instituée pour la durée de l'ouvrage objet de ladite convention, ou tout ouvrage qui pourrait lui être substitué sur la même emprise. Elle est consentie à titre gratuit, conformément à l'article R 332-16 du code de l'urbanisme.

Cette servitude est compatible avec l'affectation de la parcelle au service public de l'assainissement.

L'ensemble des frais d'acte notarié seront à la charge de la société ERDF ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - l'institution, à titre gratuit, d'une servitude d'implantation d'un poste de transformation de courant électrique au profit d'ERDF sur le terrain communautaire situé rue Joseph Merlin et cadastré sous le numéro AB12.

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et la société ERDF relative à l'institution de cette servitude d'implantation.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,

le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.**